

Décision DG 2025/057

**DECISION DE NOMINATION MANDATAIRES JUDICIAIRES A LA PROTECTION DES MAJEURS,
PREPOSES D'ETABLISSEMENT**

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article 6146-1 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.472-5 et suivants ;

Vu le Code civil et notamment le titre XI du livre 1er ;

Vu l'instruction du Ministère de l'Economie et des Finances N° 72-118-M2 du 29 septembre 1972 relative à la gestion des biens des majeurs protégés hospitalisés en secteur public ;

Vu l'instruction du Ministère de l'Economie et des Finances N° 87-74-M2 du 18 juin 1987 relative à la gestion des biens des personnes majeures placées dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux publics ;

Vu l'instruction du Ministère de l'Economie et des Finances N° 02-056-M2 du 27 juin 2002 relative à la gestion des biens des personnes majeures placées dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux ;

Vu la décision n° DG-2013/394 du 16 janvier 2013 portant nomination de Madame Nadine MARGUIER, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, préposée d'établissement ;

Vu la décision N° DG-2019/022 du 09 avril 2019 portant nomination de Madame Mathilde BOUCHARD, mandataire judiciaire à la protection des majeurs, préposée d'établissement ;

Vu la décision N° DG-2024/020-01 en date du 24 mai 2024 portant nomination de Monsieur Luc GESLIN en tant que responsable du service des majeurs protégés ;

Vu la décision N° DG-2024/026 en date du 26 juillet 2024 portant nomination des mandataires judiciaires à la protection des majeurs, préposés d'établissement ;

Considérant que Madame Nadine MARGUIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers, affectée au service des majeurs de l'établissement, a obtenu le certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs le 13 juillet 2012 ;

Considérant que Madame Mathilde BOUCHARD, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, affectée au service des majeurs de l'établissement, a obtenu le certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs le 28 avril 2018 ;

Considérant que Madame Gwendoline BOUTATA, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, affectée au service des majeurs protégés de l'établissement, a obtenu le certificat national de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs le 08 mars 2023 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Saône-et-Loire n°71-2013015-0004, pris en date du 15 janvier 2013, dénommé « Portant réactualisation de la liste des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales » et par lequel Madame Nadine MARGUIER est inscrite sur la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles du Département de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté du Préfet de Saône-et-Loire n°71-2019-04-04-001, pris en date du 04 avril 2019, dénommé « Agrément des personnes physiques, préposés d'établissements, désignée en qualité de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs au titre de l'article L.471-2 du code de l'action sociale et des familles » et par lequel Madame Mathilde BOUCHARD est inscrite sur la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles du Département de Saône-et-Loire ;

Vu l'arrêté du Préfet de Saône-et-Loire n°71-2025-10-07-00005, pris en date du 07 octobre 2025 ; dénommé « Abrogeant et remplaçant l'arrêté n° 71-2025-01-07-00001 du 7 janvier 2025 fixant la liste des Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » et par lequel Madame Gwendoline BOUTATA est inscrite sur la liste des personnes habilitées à être désignées en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux de la protection du Département de Saône-et-Loire ;

DECIDE

Article 1 :

La décision n° DG-2024/026, datée du 26 juillet 2024 et citée supra dans les visas, est annulée et remplacée par la présente décision.

Article 2 :

Madame Nadine MARGUIER, Adjoint des Cadres Hospitaliers, Madame Mathilde BOUCHARD, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, et Madame Gwendoline BOUTATA, Conseillère en Economie Sociale et Familiale, sont nommées chacune « mandataire judiciaire à la protection des majeurs, préposé d'établissement » de l'Établissement Public de Santé Mentale de Saône-et-Loire.

Article 3 :

La date d'effet de la présente décision est le 16 octobre 2025.

En cas de cessation ou de modification des fonctions d'un mandataire judiciaire au sein de l'EPSM 71, la présente décision cessera de produire effet à l'égard de l'intéressé, tout en demeurant applicable aux autres mandataires désignés.

Article 4 :

Une information sur ces désignations sera faite à destination des Président et Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Chalon-sur-Saône, des Président et Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Mâcon et des juges des tutelles près des tribunaux judiciaires de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Le Creusot ainsi qu'à l'assureur de l'établissement.

Article 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut être déposé dans le même délai devant le Tribunal Administratif de Dijon ou dans les 2 mois suivants la réponse implicite ou explicite apportée au recours gracieux régulier. Ladite juridiction peut être saisie d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyen » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

A Sevrey, le 16 octobre 2025

Le Directeur,
Philippe LEQUIEN



Destinataires :

- *Registre des décisions (original)*
- *Mme Nadine MARGUIER, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (original)*
- *Mme Mathilde BOUCHARD, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (original)*
- *Mme Gwendoline BOUTATA, Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (original)*
- *Direction des Ressources Humaines, dossier individuel de chaque agent (copie)*
- *Service Protection des Majeurs (copie)*
- *Comptable du Trésor (copie)*